

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JUILLET 2014

PRESENTS : BARBOSA-KNAPP Rosa, BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frederick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

La secrétaire de séance est : Marie-Pierre DESBROSSE

1. CREATION

DELIBERATION 2014-32

Suite à sa réussite au concours d'adjoint administratif, Mme Valérie ESTIVALET sera titularisée à partir du 1^{er} septembre. Le poste précédent créé pour 22 heures sera supprimé et un nouveau poste est créé pour 23 heures.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire exerçant les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} septembre 2014 à raison de 23 heures hebdomadaires,
- les crédits sont inscrits au budget.

2. SICECO, ENFOUISSEMENT RUE DU PUIS CHIROT

DELIBERATION 2014-33

Historique :

- 17.02.2012 : Délibération 2012-07 validant un plan de financement portant la contribution de la commune à 66 400 € pour un montant de travaux de 181 523 € ht ou 217 102 € TTC
- 19.10.2012 : Délibération 2012-19, suite à la modification de prise en charge des travaux téléphoniques et à la mise à jour des tarifs, l'assemblée valide une participation de la commune de 68 000 € pour un montant de travaux de 186 450 € ht
- 22.10.2013 : délibération 2013-09, la commune ayant opté pour un matériel d'éclairage public différant de l'offre de base du syndicat, la part communale est portée à 73 000 € pour un montant de travaux 194 111 € ht
- 12.07.2013 : délibération 2013-17, après actualisation des prix et prise en compte du devis de matériel d'éclairage public, la participation communale s'élève à 77 200 € pour un montant de travaux de 207 389.15 € ht dont 126 232.15 € pour les travaux électriques – 42 200 € pour les travaux d'éclairage public et 38 957 € pour les travaux télécom.
- juin 2014 : projet de décompte final de participation faisant apparaître un montant de 82 031 € à charge de la commune soit 4 831 € de plus que le dernier montant validé par délibération du 12 juillet 2013. La différence provient des travaux télécom comme l'explique notre interlocuteur au SICECO M. Spagnolo. Le total réel est en fait de 90 405 € en raison d'une erreur dans le tableau du SICECO
- 8 juillet 2014 : nouveau projet de décompte. Le montant réel de la participation est de 87 807,79 €. Le président a demandé au bureau du syndicat de prendre en charge une partie du dépassement. Le montant total s'élève finalement à 80 572,18 €. L'augmentation par rapport à la délibération 2013-17 est de 3 372.18 €

A l'unanimité, les conseillers s'opposent à l'augmentation demandée et entérinent la décision prise par délibération n° 2013-17. Ils s'interrogent sur l'opportunité d'informer la chambre des comptes de ces augmentations successives. Un courrier doit être adressé au Siceco dans ce sens.

3. COVATI CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX

DELIBERATION 2014-34

En raison des nouveaux rythmes scolaires et des horaires de bus immuables... la commune doit mettre un local à disposition de la COVATI pour pouvoir assurer le relais avec les bus. Le service enfance jeunesse interviendra à Chaignay le vendredi entre 14 h 50 et 16 h 30 dans la salle de classe jouxtant la mairie. Les conseillers à l'unanimité autorisent le Maire à signer la convention régissant les conditions de cette mise à disposition.

Rosa BARBOSA présente les nouveaux horaires de classe et fait le point sur la réforme des rythmes scolaires. Le détail sera apporté dans le bulletin municipal de juillet 2014.

4. POINT TRAVAUX

Gilles BIANCONE résume la dernière réunion travaux. Le local entretien serait déplacé dans un bâtiment bois établi sur le terrain de loisirs à côté du court de tennis. Il comprendrait le local technique, des sanitaires et une guinguette similaire à celle de la place St-Jacques. Jean-Michel GOBEROT propose d'étudier la possibilité de déplacer momentanément la bibliothèque dans ce même bâtiment.

5. QUESTIONS DIVERSES

- L'ordinateur portable donné à la mairie pour les écoles et utilisé par Valérie Côte doit être remplacé. Le conseil valide cet achat. M. le Maire se charge de ce dossier.
Une laveuse sera louée avant la rentrée pour nettoyer les sols des classes très encrassés.
- Le conseil Municipal a acté le fait que les institutrices intervertissent leurs classes.
- M. Jean-Baptiste Ferrand propose d'inscrire l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente au prochain budget.
- L'entreprise Arbo Taille interviendra à partir du lundi 21 juillet pour l'entretien du tilleul de la Maladière.
- M. Pierre Lagneau résume les conclusions de l'enquête 'communication'.
24 réponses papier et 7 réponses internet soit 14% de retour
Premier centre d'intérêt : les manifestations et l'animation de la commune
Deuxième préoccupation : la sécurité.
La réunion publique est un vecteur de communication attendu.
- Des remarques ont été évoquées au conseil. Certains habitants déplorent un manque de suivi des espaces verts (tonte, élagage). Une réponse sera apportée dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 21 h 30.